

Objectifs

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces Informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Ofi Invest Sub Debt Opportunities - PART XL • ISIN : FR001400Z842

Cet OPC est géré par Ofi invest Asset Management - Aéma Groupe
Société Anonyme à Conseil d'Administration - 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux
Appelez le 01 40 68 12 94 pour de plus amples informations ou consultez le site <http://www.ofi-invest-am.com>

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle d'Ofi invest Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Ofi invest Asset Management est agréée (sous le n° GP-92-12) et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 23/03/2025

En quoi consiste ce produit?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP »)

Durée : Ce produit n'a pas de date d'échéance, bien qu'il ait été créé pour une durée de 99 ans. Il pourrait être liquidé ou fusionné avec un autre fonds dans les conditions indiquées dans le règlement du FCP.

Objectifs : Le Fonds a pour objectif, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, d'obtenir une performance nette de frais liée au rendement des obligations subordonnées financières mondiales.

Le FCP cherche à tirer parti du potentiel de rendement des obligations subordonnées financières mondiales au sein de tous les cycles de marché. Il n'y aura aucune contrainte d'allocation sur la totalité des marchés des subordonnées financières, toutes notations et toutes subordinations seront autorisées.

Le gérant pourra investir sur des Obligations Senior, sur des obligations Corporates Hybrides et sur tout type d'obligations subordonnées financières datés et non datés, de tout rang de subordination (Additional Tiers 1 dites Cocos, Restricted Tier 1, Tier 2)

Le portefeuille sera investi à 50% minimum de l'actif net en Obligations subordonnées financières, à 20% maximum de l'actif net en obligations corporate hybrides et à 30% maximum de l'actif net en obligations senior financières de la zone OCDE. Les titres détenus pourront être libellés en toutes devises : Euro, Dollar, Livre Sterling... jusqu'à 100% de l'actif net.

Le gérant peut investir dans des obligations de tout rang de subordination, il existe une possibilité que ces instruments soient convertis en actions sur l'initiative du régulateur par exemple.

Le portefeuille pourra investir dans la limite de 100% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (High Yield) (notation inférieure à BBB-). Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la Société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la Société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

Le portefeuille pourra investir dans la limite de 100% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire, dont la notation est comprise entre « AAA » et « BBB- » (notation de catégorie « Investment Grade ») pour le long terme ou de qualité jugée équivalente par la Société de gestion.

La stratégie repose à la fois sur une approche sur une approche Top-Down (approche d'allocation stratégique et géographique tenant compte de l'environnement macro-économique et sectoriel) et une approche Bottom-up, (approche fondée sur une analyse crédit, qui vise à identifier, au sein du secteur financiers, les émetteurs et/ou émissions présentant une valeur relative supérieure aux autres. Le mode de sélection repose une analyse fondamentale de chaque émetteur, qui s'articule autour de l'évaluation de critères tels que :

- La lisibilité de la stratégie de l'institution financière
- Sa solvabilité et sa liquidité
- Sa structure de capital et sa politique financière
- Les caractéristiques spécifiques de chaque instrument financier (rendement, option de remboursement anticipé, etc)

Le FCP sera exposé entre 0 et 100% de son actif net à des titres des pays membres de l'OCDE et jusqu'à 10% Hors OCDE et pays émergents.

Le risque de change est systématiquement couvert. Cette couverture pouvant s'avérer imparfaite, le Fonds pourrait être exposé à un risque résiduel de change.

La sensibilité du FCP sera comprise entre -2 et +10.

Le Fonds pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre certains risques (taux, crédit, change) ou de s'exposer à certains risques de taux et de crédit. Le gérant pourra adopter des stratégies pour anticiper ou couvrir le Fonds contre les risques de défaillance d'un ou plusieurs émetteurs ou à exposer le portefeuille aux risques de crédit d'un ou plusieurs émetteurs.

Ces stratégies seront mises en place notamment par l'achat ou la vente de protection par le biais de dérivés de type CDS (Credit Default Swap) et par le biais de Total Return Swap.

Indicateur de référence : Le Fonds n'est pas géré en référence à un indice.

Néanmoins, à titre indicatif, le Fonds pourra comparer ses performances à celles de l'indice composite suivant : 50% de l'indice ICE BofA Contingent Capital Index EUR Hedged et de 50% de l'indice Ice Bofa Euro Lower Tier 2 Corporate Index.

L'indice ICE BofA Contingent Capital Index (COCO) EUR Hedged mesure la performance d'obligations de type « contingent convertible » de première qualité (« investment grade ») ou de moindre qualité (« below investment grade ») émises sur les principaux marchés domestiques et couvertes contre le risque de change.

L'indice ICE BofA Euro Lower Tier 2 Corporate est un sous-ensemble de l'indice ICE BofA Euro Corporate qui suit la performance de la dette d'entreprise investment grade libellée en EUR émise publiquement sur les marchés intérieurs des euro-obligations ou des membres de la zone euro, y compris tous les titres de niveau 2.

Modalités de souscription-rachat : Les demandes de souscription/rachat sont centralisées chaque jour de valorisation jusqu'à 12 heures auprès du Dépositaire et sont répondues sur la base de la prochaine valeur liquidative, soit à cours inconnu. Les règlements y afférant interviennent le deuxième jour de bourse ouvré non férié qui suit la date de la valeur liquidative retenue. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions. La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré, non férié et est datée de ce même jour. Les souscriptions s'effectuent en montant et/ou en fractions de parts, les rachats s'effectuent uniquement en quantité de parts.

Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la Société de Gestion dans le cadre de sa valorisation.

Investisseurs de détail visés : Cette catégorie de part XL s'adresse à tous souscripteurs (disposant d'un montant minimum de souscription de 20 000 000 euros et souhaitant être exposés aux risques de l'ensemble des marchés financiers dans le but de bénéficier de la division des risques attachée à un placement. Cet investissement est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement supérieur à 5 ans. Le capital n'est pas garanti pour les investisseurs et ces derniers doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le Fonds. Les parts du Fonds ne peuvent être souscrites par des U.S. Person (cf. rubrique "Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type" du prospectus). Cette catégorie de part capitalise et/ou distribue ses sommes distribuables.

Recommandation : la durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans. Ce FCP peut ne pas convenir aux investisseurs envisageant de retirer leur apport avant 5 ans.

Dépositaire : SOCIETE GENERALE

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) ainsi que les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse ci-dessous. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

Ofi Invest Asset Management
Direction Juridique

127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux - France

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) ainsi que sur le site internet de la Société de Gestion (www.ofi-invest-am.com).

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur Synthétique de Risque :



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

! L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pour la durée de détention recommandée. Le risque réel peut être différent si vous optez pour une sortie avant la durée de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque du produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque entre basse autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau bas, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Ce produit ne vous expose pas à des obligations ou engagements financiers supplémentaires. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les autres risques matériellement pertinents mais non repris dans l'Indicateur Synthétique de Risque sont :

- Risque de crédit : l'émetteur d'un titre de créance détenu par le FCP n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital.
- Risque de liquidité : l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : l'investisseur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré.

Scenarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit à horizon un an et sur la durée d'investissement recommandée. Ils sont calculés à partir d'un historique de longueur minimum de dix ans. En cas d'historique insuffisant, celui-ci est complété sur la base d'hypothèses retenues par la société de gestion. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes

Exemple d'investissement : 10.000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (période de détention recommandée)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5 570 €	5 930 €
	Rendement annuel moyen	-44,28%	-9,91%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 090 €	9 310 €
	Rendement annuel moyen	-19,1%	-1,42%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 290 €	10 460 €
	Rendement annuel moyen	2,89%	0,91%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 690 €	12 810 €
	Rendement annuel moyen	16,89%	5,08%

Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à un historique de valeurs liquidatives constatées) effectué :

- entre le 01/09/2017 et le 01/09/2022 pour le scénario défavorable ;
- entre le 01/09/2019 et le 01/09/2024 pour le scénario intermédiaire ;
- entre le 01/02/2016 et le 01/02/2021 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si la SGP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le FCP est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de Gestion. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du FCP conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du FCP est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du FCP.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne devra vous informer au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- 10.000 € sont investis ;
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Coûts au fil du temps (pour un investissement de 10.000 €):

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	317 €	843 €
Incidence des coûts annuels (*)	3,19%	1,62% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,62% avant déduction des coûts et de 1% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	L'indice des coûts annuels si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	2.0% maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pourriez payer moins.	Jusqu'à 200€
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie sur l'OPC	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,05%. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'exercice précédent clos fin juin 2025. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.	49€
Coûts de transaction	0,70 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	68 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	N/A	0 €

Combien de temps dois je conserver l'OPC et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 5 ans

Vous pouvez à tout moment procéder au rachat de votre investissement. Toutefois la durée de placement recommandée ci-contre a pour objet de minimiser votre risque de perte en capital en cas de rachat avant cette période même si celle-ci ne constitue pas une garantie.

Un mécanisme de plafonnement des rachats et un mécanisme de swing pricing peuvent également être mis en oeuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ces mécanismes, veuillez-vous reporter au prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation relative au FCP, le souscripteur peut consulter son conseiller ou contacter Ofi Invest Asset Management :

- soit par voie postale : Ofi Invest Asset Management - 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux - France
- soit directement à l'adresse suivante : contact.clients.am@ofi-invest.com ou sur le site internet : www.ofi-invest-am.com

En cas de désaccord sur la réponse apportée, il est également possible de saisir le Médiateur de l'AMF via le lien suivant : www.amf-france.org (rubrique médiation) ou écrire à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers, 17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02.

Autres informations pertinentes

Catégorisation SFDR : Article 8

Le FCP fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Pour plus d'informations relatives à la finance durable, nous vous invitons à consulter le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/fr/institutionnel-et-entreprise/politiques-et-documents>

Les informations sur les performances passées du FCP présentées sur 5 ans ainsi que les calculs des scénarios de performance passées sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/produits>

La Politique de rémunération et éventuelles actualisations sont disponibles sur le site internet www.ofi-invest-am.com et un exemplaire sur papier pourra être mis à disposition gratuitement ou sur simple demande écrite à l'adresse ci-dessus.

La responsabilité d'Ofi Invest Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.